



## ZONE DE DISTRIBUTION : NIMES EST

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.  
De la turbidité (trouble de l'eau) a été observée ponctuellement et de manière localisée. La mise en œuvre de mesures préventives et une meilleure communication sont à prévoir.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :  
CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente  
94884 personnes sur 1 commune (NIMES). Le responsable des installations est : « NIMES METROPOLE - DIRECTION DE L'EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
EAU DE NIMES METROPOLE - SEMN » qui assure  
l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **171**  
Conformité : **99 %**  
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **24**  
Valeur moyenne : **7,05 mg/L**  
Valeur maxi : **9,5 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **298**  
Valeur maxi : **0,072 microgramme/L**  
(chlorothalonil r471811)

#### TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en  
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au  
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un  
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **171**  
Valeur maxi : **11 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **24**  
Valeur moyenne : **22,4 °f**  
Valeur maxi : **25 °f**

### Quelques conseils

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide. Elle se conserve  
au frais sans excéder 24 heures.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur,  
assurez-vous qu'il alimente  
uniquement le réseau d'eau chaude  
et entretenez-le régulièrement.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du  
robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous  
possédez un système de traitement  
de l'eau, entretenez-le  
régulièrement.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de  
tuyauteries en plomb, ou après  
quelques jours d'absence, laissez  
couler l'eau quelques minutes avant  
de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 09/07/2025

UDI 030000061

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.